«Si elles avaient dit que c'était un progrès—je crois que la Chambre l'aurait plus facilement appuyé et que nous serions tirés d'affaires.»

Le ministre n'aurait-il besoin, pour apporter quelques rectifications à la mesure, que d'une déclaration des associations agricoles, de l'opposition, qu'elle représente un progrès? Si c'est uniquement cela qui lui manque, je commencerai par lui dire que c'est un progrès pour un gouvernement, particulièrement un gouvernement libéral, d'admettre le besoin d'un fonds de stabilisation pour les céréales et de mesures pour stabiliser le revenu des céréaliculteurs des Prairies. C'est certainement un progrès. Mais lorsque la mesure qu'on nous présente échoue complètement en ce qui concerne la stabilisation des revenus des céréaliculteurs de l'Ouest, nous sommes astreints à dire au ministre qu'il faut modifier la mesure et surtout la formule d'après laquelle les paiements seront effectués à partir du fonds de stabilisation des grains.

C'est justement ce que les ministres de l'Agriculture du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta sont venus dire au ministre à Ottawa. Ils ne complotent pas contre le ministre. Ils s'intéressent autant que lui aux cultivateurs de l'Ouest du Canada, peut-être davantage selon certains. Ils sont venus à Ottawa supplier le ministre d'effectuer certains changements afin que le projet de loi dont la Chambre est actuellement saisie soit acceptable, non seulement aux gouvernements des trois provinces des Prairies, mais aussi aux cultivateurs et aux organismes agricoles de l'Ouest du pays.

A en juger par le communiqué remis aux journaux par les trois ministres, ils avaient l'impression au moment de leur départ, que le ministre aurait besoin d'un certain temps—ils ont dit une semaine ou quelques jours—pour étudier la question; que l'opposition cesserait de rosser le gouvernement pour ne pas avoir fait de versements en vertu de la loi sur les réserves provisoires de blé; que le gouvernement, à son tour, étudierait la question, que le ministre soumettrait celle-ci au cabinet et que ce dernier consentirait probablement à des changements fondamentaux.

Mais que s'est-il passé? Au lieu de ce répit, le ministre nous a ramené le projet de loi aujourd'hui. J'aurais souhaité que le ministre nous donne cet après-midi les réponses à certaines questions qui ont été posées. Par exemple, faut-il croire que la considération qui a été promise aux trois ministres de l'Agriculture des Prairies a déjà été accordée et que la réponse est non? Si la réponse est affirmative, à quoi bon adopter cette mesure puisque le ministre va négocier certaines modifications?

Selon moi, il ressort de ce que le ministre a déclaré cet après-midi qu'il n'a pas l'intention d'apporter des modifications. Il semble bien d'après les renseignements dont nous a fait part le député de Peace River (M. Baldwin) qu'il est très peu probable qu'on modifie le projet de loi. S'il en est ainsi, alors je soutiens que l'entente conclue avec les trois ministres de l'Agriculture de l'Ouest n'était qu'un subterfuge pour leur faire quitter la ville. J'oserais dire qu'ils ont été dupés. Ils sont partis d'ici avec la nette impression que toute la formule de versements de la caisse de stabilisation serait révisée. Il ne fait aucun doute

maintenant que le gouvernement ne veut pas réviser cette formule. Je dirais même qu'il n'a probablement jamais eu l'intention de la réviser, que ce soi-disant répit n'était qu'un moyen de se débarrasser des ministres pour que le gouvernement puisse faire adopter ce projet de loi.

• (8.30 p.m.)

Personne ne doute de la nécessité d'une mesure législative pour stabiliser le revenu des producteurs de grains de l'Ouest du Canada. Tous ceux qui connaissent la situation de ces derniers depuis 30 ans savent les difficultés injustes suscitées par les hauts et les bas de leurs revenus du fait du manque de stabilisation de ce côté. Personne ne trouve à redire à une loi sur la stabilisation du grain. Ce dont nous nous plaignons, c'est que cette mesure ne soit nullement un programme de stabilisation du grain. Elle ne stabilisera pas le revenu des producteurs de grains de l'Ouest. Le ministre a été plus préçis cet après-midi lorsqu'il a dit qu'elle visait à fournir une aide massive dans le cas d'une année catastrophique. Voilà son rôle, mais elle ne stabilisera pas le revenu.

Tout d'abord, la moyenne quinquennale sur laquelle se fondera le paiement portait sur les années les plus désastreuses en fait de revenu agricole dans l'Ouest.

L'hon. M. Lang: Et deux des meilleures.

M. Douglas: Deux des pires. La moyenne s'en trouvera diminuée parce que trois des cinq années auront un faible rendement du point de vue de la moyenne quinquennale et il y a peu d'espoir pour les cultivateurs de recevoir quoi que ce soit. Que le premier ministre (M. Trudeau) dise aux cultivateurs, à la télévision d'État, qu'ils toucheront 35 millions l'an prochain et 35 millions dans deux ans, c'est de la supercherie, selon moi.

Une voix: Vous êtes un Père Noël.

M. Douglas: Il n'y aura vraisemblablement aucun paiement en vertu de ce programme d'ici dix ans et s'il y en a, ils porteront sur une année catastrophique ou de récoltes déficitaires.

Une voix: C'est une prédiction que vous faites là?

M. Douglas: Ce que je reproche en second lieu à cette formule, c'est qu'elle a trait au revenu brut. Aucun autre secteur économique n'accepterait comme formule stabilisatrice de revenu 90 p. 100 d'une moyenne quinquennale mobile du revenu brut. Les membres des professions libérales, comme les directeurs et administrateurs d'entreprise, ont reçu une augmentation moyenne de 5.5 p. 100 par année.

Une voix: Et les syndicats?

M. Douglas: Les syndicats et les groupes de travailleurs organisés ont reçu en moyenne 6 p. 100 par année. Le coût de la vie a augmenté de 5 p. 100 par année et le coût de revient dans les fermes, de plus de 5 p. 100 par année. Par conséquent, une formule de stabilisation fondée sur un pourcentage du revenu brut des cinq dernières années ne constitue pas un programme de stabilisation, mais un système destiné à implanter la pauvreté à perpétuité chez les céréaliculteurs de l'Ouest. C'est un programme pour assujettir toute aide aux familles des Prairies au niveau de pauvreté.